



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le mercredi 20 décembre 2023

Plan régional d'agriculture durable 2023-2029

La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), en partenariat étroit avec le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM), annonce la mise à disposition du public du **Plan régional d'agriculture durable 2023-2029**.

Ce document stratégique, prévu par le Code Rural et de la Pêche Maritime, est un outil fédérateur pour tous les acteurs du monde agricole mahorais. Il définit **78 actions issues de plusieurs réflexions nourries engagées sur le territoire depuis 2019-2020**.

Son ambition est celle de « Faire du secteur primaire un moteur majeur du développement endogène et durable ».

Les actions ont été élaborées en respectant **quatre maîtres mots qui sont : adaptation, simplification, pragmatisme et accompagnement**.

Elles s'organisent autour de cinq thématiques ou enjeux principaux :

- Enjeu 1 : Améliorer l'accès au foncier ;
- Enjeu 2 : Soutenir la professionnalisation de l'agriculture et améliorer les conditions d'exploitation ;
- Enjeu 3 : Soutenir la structuration des filières et la montée en gamme des produits de l'agriculture et valoriser les modèles agricoles mahorais ;
- Enjeu 4 : Promouvoir l'agriculture mahoraise ;
- Enjeu 5 : Accompagner les acteurs agricoles dans leurs démarches financières ;

Le **Plan régional d'agriculture durable 2023-2029** est consultable sur le site internet de la DAAF (<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr>) du 20/12/2023 au 24/01/2024.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976